## SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS DE L'ADMINISTRATION DE LA

Fédération Nationale de L'Équipement et de l'Environnement



## Adhérent à l'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat

Caen, le 28 octobre 2021,

Monsieur Camille PUJOL Secrétaire général adjoint du SNPAM CGT (voie électronique)

à

Madame Emilie PIETTE Secrétaire Générale des Ministères de l'Ecologie, de la Cohésion des territoires et de la Mer. (voie électronique).

Et

Monsieur Jacques Clément DRH des Ministères de l'Ecologie, de la cohésion des territoires et de la Mer. (Voie électronique)

Objet : Changement de régime indemnitaire pour les ITPE ex IAM.

Madame la Secrétaire Générale, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

Le SNPAM CGT interrogeait le DRH le 3 juin dernier sur le changement de régime indemnitaire des ITPE ex IAM en demandant la mise en place de réunion sur ce thème.

Monsieur Clément, dans votre réponse du 7 juin, vous indiquez que :

« Un nouvel arrêt du Conseil d'Etat du 2 avril 2021 demande de mettre fin à cette situation où deux régimes indemnitaires différents cohabitent pour un même corps. » et concluez que « mes services étudient avec attention, en lien avec la DGAFP et la direction du budget, les suites à donner à ce dossier. Je ne manquerai de revenir vers vous dès qu'elles auront pu être précisées. ».

Pour ce qui est du montant des primes des ITPE ex IAM, vous indiquez dans votre correspondance du 7 juin dernier que :

« Vous [SNPAM CGT] demandez qu'à cette occasion les primes des ex-IAM soient revalorisées de manière à ce qu'elles soient mises en cohérences avec les montants servis aux ITPE "historiques" » sans répondre à cette revendication de façon formelle.

Vous n'ignorez donc pas que le SNPAM CGT la porte en parallèle de l'intégration des IAM dans le corps des ITPE depuis 2017. Les IAM sont maintenant intégrés, il convient, selon nous, de rattraper le temps perdu et de revaloriser ces primes afin d'atteindre les mêmes montants que tous les ITPE. A travail égal, salaire égal. Les ex-IAM ne comprennent pas ces retards à répétition.

Nous vous demandons d'inclure cette question dans le cadre de vos travaux et de nous présenter un calendrier de réunions relatif à cette thématique ainsi que vos propositions. Vous vous êtes engagés le 30 septembre à la réunion de la bascule des corps techniques au RIFSEEP, à mettre en place un calendrier en octobre pour traiter ce problème persistant depuis trop longtemps, l'ensemble des ex-IAM vous demande de tenir vos promesses. Il n'est pas question de laisser les IAM à leur niveau actuel de prime sous prétexte qu'ils sont déjà au RIFSEEP.

Veuillez agréer, Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Directeur des Ressources humaines, l'expression de ma très haute considération.

Camille PUJOL

Secrétaire Général Adjoint du SNPAM CGT

Web: http://cgt-snpam.syndicat.developpement-durable.gouv.fr/ Mèl: snpam-cgt.syndicats@i-carre.net